

PRÉ-RAPPORT DE MISSION - JULES FRUTOS
OCTOBRE 2016

**DIVERSITÉ ARTISTIQUE ET
ÉCONOMIE DU SPECTACLE VIVANT:
L'URGENCE D'UNE AMBITION**

PREMIÈRES ORIENTATIONS

SOMMAIRE

1. Préambule	p.3
2. Lettre de mission	p.5
3. Premières orientations	p.6
I. Une politique culturelle instable	p.7
II. Des difficultés certaines	p.9
1. <i>Un secteur dynamique mais fragile</i>	
2. <i>Des enjeux communs et fédérateurs</i>	
3. <i>Des besoins concrets et urgents</i>	
III. L'ambition d'un établissement commun	p.13
1. <i>Le pilier du spectacle au sein de l'établissement commun : ses missions</i>	
2. <i>Ses ressources</i>	
4. Conclusion	p.18

DIVERSITÉ ARTISTIQUE ET ÉCONOMIE DU SPECTACLE VIVANT: L'URGENCE D'UNE AMBITION

PRÉAMBULE

Le Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz (CNV) a été créé en 2002 : il instituait alors en établissement public le Fonds de Soutien Chansons, Variétés, Jazz, association fondée à l'initiative des producteurs de spectacles en 1986, destinée à favoriser l'essor de l'économie du spectacle musical et de variété.

Financé intégralement par la seule taxe fiscale sur la billetterie, redevable par les producteurs et diffuseurs de spectacles, le CNV encadre et diffuse une solidarité au sein du secteur : les professionnels soutiennent les projets de création du secteur, ainsi que le développement économique des entreprises qui le font vivre.

Ainsi, aux cotés des autres formes du spectacle vivant (théâtre, musique classique, danse, opéra...), régulièrement soutenues depuis la création du ministère de la Culture et de la Communication, le secteur du spectacle musical et de variété bénéficie uniquement d'un outil vertueux, nécessaire et qui a fait ses preuves, au service des artistes, de la diversité culturelle, et de la Création.

Les pouvoirs publics ont récemment multiplié et élargi les missions du CNV, déléguant à cette organisation installée la gestion de nouveaux dispositifs. En charge de missions désormais élargies, l'établissement ne bénéficie pas de moyens renforcés, pour ses politiques d'intervention qui continuent à reposer sur les principes fondateurs de l'établissement, à tel point qu'aujourd'hui le CNV est saturé. A cette saturation, s'ajoute un plafonnement de la taxe.

Au cours de la seule année 2016, le CNV s'est vu attribuer trois nouvelles missions, créées ou en cours de création :

- La gestion du Fonds d'urgence pour le soutien au spectacle vivant
- La gestion du futur Observatoire de l'économie de la musique
- La gestion de deux dispositifs du nouveau Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (FONPEPS), l'un au profit des salles de petite jauge (incluant les salles de musiques actuelles, mais également de théâtre et de danse), l'autre au profit de l'édition phonographique.

Ces outils, bienvenus, viennent se rajouter aux nombreuses aides qu'il distribue. Pour autant, les ressources du CNV sont toujours les mêmes : s'il gère une enveloppe plus conséquente, il dispose des mêmes moyens pour assurer l'administration de ces outils. La pérennité du CNV est menacée, et désormais empêché dans sa mission de développement des aides dans un secteur fragile mais créateur de valeur.

La mission du CNV mêle le spectacle vivant et la musique, deux filières interdépendantes : la production de variétés et musiques actuelles s'appuie sur deux piliers, d'un côté la scène et de l'autre, la musique enregistrée. Bien que de nombreuses et nécessaires interactions existent entre les deux secteurs, ils reposent cependant sur des activités et un tissu professionnel distincts. Musique et spectacle vivant ont en commun d'être à une période charnière, confrontés à des mutations majeures. D'une part, le numérique est la plus grande transition rencontrée par la musique depuis l'invention du disque ; et d'autre part, le secteur du spectacle vivant est en train

d'être redessiné, lui aussi confronté à de nouveaux entrants. Musique et spectacle doivent faire en sorte que ces mutations qui bouleversent, se transforment en opportunités et non en obstacles infranchissables. Derrière ces mutations, sont en jeu la diversité artistique et la Création.

C'est cet enjeu majeur qui appelle une politique structurante, ambitieuse, celle précisément qui fait cruellement défaut à ces deux secteurs.

Depuis cinq ans, force est de constater que la situation n'a que peu évolué du point de vue du spectacle. En coulisses en revanche, les entreprises ont d'ores et déjà commencé leur mue. L'ignorer, et plus grave encore, le nier, revient à risquer l'avenir des filières à moyen terme.

Il est urgent de prendre un virage pour préserver ces deux filières, essentielles à l'exception culturelle française et dynamiques dans le paysage économique français ; à terme, nous devons favoriser la cohabitation de l'Industrie et de la Création, trop souvent cloisonnées.

Pour préserver la diversité culturelle et la création artistique en France, il est aujourd'hui urgent de relancer une ambition commune pour une structuration de deux secteurs intrinsèquement liés, dans l'objectif de contribuer à un renforcement du spectacle vivant et de la musique, unis, plus dynamiques, plus solidaires et plus cohérents. Il faut donner aux acteurs de la Création les moyens de cette ambition par une réponse adaptée aux besoins urgents du secteur.

Le PRODISS est au cœur de ces enjeux : acteur représentatif du spectacle musical et de variété, il est également partie prenante au sein de la filière musicale.

Face aux constats ici énoncés, le PRODISS m'a confié au printemps 2016 une **mission dont l'objectif est d'appréhender les besoins du secteur pour faire face aux défis de demain, avec la nécessité de mettre en place un outil cohérent au service du développement des artistes, des entreprises et de la diffusion.**

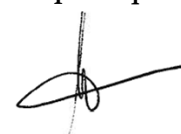
Je me suis penché sur les réflexions qui avaient été menées depuis plus de cinq ans pour repenser les outils de du spectacle et de la musique. Des rapports proposant un Centre National de la Musique cohabitent avec des instruments pensés autour du spectacle vivant.

Je propose de reconsidérer l'hypothèse maintes fois évoquée d'un grand centre dédié à la musique et au spectacle vivant, dont les fondements reposeraient sur le CNV actuel. Cette hypothèse doit prendre doublement en considération, l'ensemble du spectacle vivant, d'une part, et, d'autre part, l'ensemble de la musique.

Le travail que j'effectue dans le cadre de ma mission appelle à une réflexion collective. Mon intention, par les propositions et les orientations que je partage ici, est d'ouvrir le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes afin que chacune contribue.

Producteur de spectacles, j'ai accompli un premier recensement et une première schématisation pour le spectacle vivant, que je connais mieux, de par mon métier et mes précédentes fonctions de président du PRODISS. C'est une hypothèse de travail, qui en appelle d'autres.

Spectacle et Musique ne vont pas l'un sans l'autre. La stratégie ne peut qu'être commune. L'objectif doit être le renforcement commun de ces deux secteurs pour que perdure la Création, l'exception culturelle française et la diversité.



Jules Frutos

LETTRE DE MISSION (EXTRAIT)

Le 23 mars 2016, le Bureau du PRODISS confiait à Jules Frutos « *la responsabilité de conduire une mission essentielle pour notre écosystème : **préparer l'avenir de notre profession, en réfléchissant à une ligne de force devant être dégagée par une instance reconnue de tous, avec l'ambition de développer une stratégie globale, disposant de moyens nouveaux.*** »

Alors président du PRODISS, vous avez participé aux réflexions et travaux initiés avant 2012, menant à la préfiguration d'un Centre National de la Musique. Or, depuis l'abandon du projet de CNM, aucune autre ambition publique majeure n'éclaire l'avenir de notre industrie. Si depuis quatre ans nous avons connu des victoires, et notre crédit d'impôt vous doit beaucoup, nos tutelles publiques ont singulièrement manqué « de vision ».

Les modèles économiques du spectacle ont évolué, il est donc particulièrement nécessaire d'appréhender les besoins nouveaux du secteur, pour faire face aux défis de l'avenir. Face à une situation conjoncturelle de plus en plus préoccupante, notre industrie court le risque d'un désengagement politique.

*Les fondements du PRODISS reposant sur l'intérêt général et la structuration du secteur, face à l'attentisme, ce contexte appelle à ce que nous, professionnels, portions la vision du futur de notre secteur. **Dans ce cadre, nous avons souhaité vous confier une mission de redéfinition et de donc de construction d'une maison commune.** »*

PREMIÈRES ORIENTATIONS

Le spectacle vivant est un atout majeur pour la France. Son dynamisme tient à l'ambition et à la qualité de nos artistes, de leurs projets, mais seuls les pays qui développent une politique publique ambitieuse peuvent préserver et développer une création de qualité et qui s'exporte. C'est ce qui justifie le principe fondateur de ma réflexion dont le point de départ est le CNV, afin d'aboutir à un établissement construit comme un instrument de politique publique au service de la diversité culturelle et du développement économique des entreprises.

Nous proposons de **refondre le CNV, en un établissement public qui disposerait de nouvelles recettes affectées pour apporter des soutiens aux arts du spectacle vivant et de la musique enregistrée**, sous l'autorité du ministère de la Culture et de la Communication.

Chargé de financer les créateurs d'aujourd'hui et de demain, et de réguler les secteurs, la mission du nouveau Centre serait également d'entretenir et de valoriser la mémoire du passé. Venant au soutien de tous les projets artistiques, il veillerait enfin à la santé d'une filière dynamique et créatrice d'emplois.

Pour cela, **le Centre doit être ancré sur un périmètre qui recouvrirait à terme, tous les champs du spectacle vivant et de la musique enregistrée** ; l'artiste évoluant au sein de l'ensemble de ces champs, pour les besoins de ses projets.

Les caractéristiques principales de ce Centre seraient : **une administration centrale, un établissement public, des taxes affectées assises sur chacun des flux tirant profit des spectacles et de la musique. Nos recettes doivent désormais s'adapter aux révolutions numériques.**

Au moment où les secteurs du spectacle vivant et de la musique enregistrée traversent leur plus grande révolution, nous devons préserver et adapter les principes fondateurs de nos fonds de soutien pour que la France continue à jouer son rôle précurseur dans la Création au profit de projets artistiques ambitieux.

Nous préconisons un Centre avec les missions suivantes :

- **Contribuer dans l'intérêt général, au financement et au développement du spectacle vivant et de la musique enregistrée et en faciliter l'adaptation à l'évolution des technologies, des marchés.** A cette fin, le Centre soutiendra notamment par l'attribution d'aides financières :
 - la création, la production, la diffusion et la promotion des projets artistiques ainsi que la diversité des formes d'expression artistiques et de diffusion par tous moyens, notamment multimédia ;
 - la création et la modernisation des salles de spectacles ainsi que leur adaptation aux évolutions technologiques et innovations ;
 - des actions en faveur de l'éducation artistique ;
 - des actions en faveur de la diffusion et la promotion des projets artistiques en France et à l'étranger.
- **Collecter, conserver, restaurer et valoriser le patrimoine du spectacle vivant et de la musique enregistrée.**

- **Observer l'évolution des professions et des activités du spectacle et de la musique, leur environnement juridique, économique et social.**

Cessons d'opposer Création et Industrie. Au contraire, c'est de la convergence des secteurs, des professionnels, que naîtront et se développeront des projets artistiques ambitieux en France et à l'international.

Il est aujourd'hui urgent de mettre en place un dispositif d'incitation à l'investissement et de régulation du risque artistique qui participerait à la consolidation d'un écosystème performant, créateur d'activité, d'emplois et représentant un élément clé de la diversité culturelle. Un dispositif de soutien aux projets artistiques, aux lieux et au renouvellement des publics.

Mes constats et premières observations qui suivent ont été établies à partir du secteur que j'appréhende le mieux : celui du spectacle musical et de variété. Sur ces bases, je me suis attaché à tracer les perspectives d'une ambition commune, associant la musique et le spectacle.

I. Depuis cinq ans, face à une politique culturelle instable un constat inchangé qui appelle une solution urgente et ambitieuse

En 2011, des travaux menés de manière collaborative par l'ensemble des acteurs de la filière musicale avaient conduit à la **préfiguration d'un Centre National de la Musique (CNM)**. La mission Selles-Riester, après avoir évalué et caractérisé les besoins des acteurs de la filière musicale, avait préconisé la création d'un tel outil permettant de fédérer l'industrie musicale autour d'une stratégie commune de sortie de crise, de rationaliser les dispositifs d'aides existants et de mobiliser de nouvelles ressources pour encourager le renouvellement de la production et la modernisation des entreprises.

Le 28 janvier 2012, le ministre de la Culture et de la Communication et **quarante organisations professionnelles** de la filière musicale signaient un accord en faveur de la création du CNM à l'occasion du Marché international de l'édition musicale (Midem), permettant la constitution d'une mission de préfiguration.

Ce projet d'envergure lancé sous la précédente majorité, avait été repris à son compte par le Président de la République, François Hollande,, alors candidat, en 2012, et figurait **au cœur de ses engagements pour l'accès à la culture et à la création artistique** :

*« Je soutiendrai la création et la diffusion qui sont le levier de l'accès de tous à la culture. (...) Je ferai voter une loi d'orientation sur le spectacle vivant et **je reprendrai le chantier du Centre national de la musique, pour en faire un outil au service de la diversité culturelle.** »*

F. HOLLANDE, Proposition n°44, « Mes engagements pour la France »

En septembre 2012, ce projet consensuel, nécessaire est toutefois abandonné.

En 2012, Pierre Lescure ouvre, à la demande du Président de la République, un nouveau chantier pour repenser la politique culturelle à l'ère du numérique et des nouveaux enjeux pour la filière, « l'Acte II de l'exception culturelle » dont le rapport est publié en mars 2013. Malgré cette nouvelle mission et les rapports qui l'ont suivi (rapport Phéline notamment), les déclarations politiques sont restées sans suite pour l'avenir de la filière et la mise en œuvre d'instruments visant à pérenniser son activité.

En janvier 2014, Aurélie Filippetti annonce vouloir conduire une « *politique ambitieuse* » pour la musique et une refonte du CNV, qui **devait être « le » grand chantier de 2014.**

« Un établissement existe, c'est le CNV, que je souhaite réformer en profondeur, dans sa gouvernance, mais aussi dans ses finalités pour que sa mission puisse être élargie à la musique et pour qu'il puisse être le réceptacle du financement dédié à la musique »

Aurélië FILIPPETTI - Interview à l'AFP du 31 janvier 2014

Qu'en est-il aujourd'hui ?

La résurrection d'un CNM prenant appui sur un CNV élargi semble avoir été abandonnée par l'actuelle majorité. A la fin de l'année 2014, la lettre de mission du nouveau directeur du CNV montre que **le sujet est encore d'actualité mais qu'il n'avance pas puisqu'il est – encore – chargé de lancer un chantier de réflexions et d'avancer des propositions.**

« Ayant vocation à devenir la maison commune de tous les acteurs du monde de la musique, le CNV devra s'affirmer comme un lieu de dialogue avec et entre les professionnels. [...] Ce champ d'action élargi amènera l'établissement à engager une réflexion sur l'évolution de sa gouvernance et de ses ressources »

Fleur PELLERIN – Lettre de mission à Philippe Nicolas, Directeur du CNV, 6 novembre 2014

Si, depuis quatre ans, le spectacle vivant et la musique ont connu des avancées, dont le crédit d'impôt Spectacle, l'essentiel des (nombreuses) promesses et réflexions est demeuré lettre morte. La scène comme la musique ont plus que jamais besoin d'une vision ambitieuse, assortie de moyens conséquents et cohérents. et avec elle toute ambition politique nouvelle pour le spectacle vivant et la musique.

Entre-temps, les acteurs du spectacle vivant ont eux aussi eu l'occasion de montrer la pertinence d'un travail collectif, au-delà de la scène musicale et de variété.

Le fonds d'urgence pour le soutien au spectacle vivant, mis en place en décembre 2015 et géré par le CNV, rassemble l'ensemble du secteur. **Ce rassemblement inédit des acteurs de la scène touchés en leur cœur par un même fléau, la mutualisation et la coordination de leurs moyens pour faire face, ensemble, à cette situation exceptionnelle, démontre toute la pertinence de réunir durablement ces acteurs au sein d'une même structure** Ce fonds et sa gestion harmonieuse ont aujourd'hui prouvé leur efficacité.

Le CNV est la maison « naturelle » pour rassembler, au-delà du spectacle musical et de variétés, l'ensemble des scènes et de la musique. Le CNV s'est fortement développé et est considéré plus que jamais comme un établissement clé pour la profession. Ses missions sont en pleine croissance, sur des sujets très emblématiques :

- depuis la fin de l'année 2015, le CNV gère le Fonds d'urgence pour le soutien au spectacle vivant ;
- la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création institue un observatoire de l'économie de la musique, rattaché au CNV ;
- annoncé en septembre 2016, deux dispositifs du Fonpeps (Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle) seront gérés par le CNV : l'un au profit des salles de petite jauge (incluant les salles de musiques actuelles, mais aussi de théâtre et de danse), l'autre au profit de l'édition phonographique.

Ces nouvelles missions, qui renforcent le CNV et montrent son incontestable légitimité, n'ont pas donné lieu à un renforcement des moyens humains ou financiers du CNV. Elles constituent *de facto* une des briques de la maison commune du spectacle vivant et à terme de la filière musicale. Elargir le périmètre du CNV, comme le préconise l'ensemble de la profession, nécessite d'augmenter considérablement les moyens à disposition de celui-ci, désormais à bout de souffle.

Il est temps d'engager avec toute la conviction politique et les ressources que ce chantier suppose, la réflexion sur un nouveau CNV, élargi, rassemblant dans une même maison spectacle et musique.

Le Président de la République, François Hollande - alors candidat - à l'occasion des Biennales du Spectacle (BIS) de Nantes en janvier 2012, avait souligné que « **le spectacle vivant, s'il n'est pas soutenu par la puissance publique, se retrouve démuní, livré à ses propres ressources, celles du talent, de l'initiative, celles de la volonté, de la persévérance qui souvent, hélas, ne se suffisent plus à elles-mêmes.** [...] *Ce sont donc les moyens dans la durée qui font défaut. Et c'est ce qui doit changer.* » Il appelait alors à un « *Centre national de la musique, pour en faire un outil au service de la diversité culturelle et de l'ensemble du spectacle vivant, et pas seulement de la musique enregistrée.* ».

Cette déclaration reflète l'horizon qui doit être celui de la musique et du spectacle, l'ambition commune que doivent porter ensemble la filière et les pouvoirs publics.

II. Des difficultés certaines, des enjeux communs, des besoins connus... et un soutien encore insuffisant

1. Un secteur dynamique mais fragile

Le spectacle vivant est un secteur particulièrement dynamique et en croissance. Alors que de nombreuses industries culturelles connaissent des difficultés conjoncturelles, parfois structurelles (architecture, livre, presse...), le spectacle vivant enregistre **une croissance continue depuis 1995. Le spectacle vivant affichait en 2013 un chiffre d'affaires de 7.9 milliard d'euros, soit une hausse de près de 4% depuis 2011 (Rapport 2015 - E&Y)**

Le spectacle vivant français se caractérise néanmoins par **une très grande hétérogénéité du tissu économique bénéfique à la diversité culturelle** puisque chaque structure de taille différente développe, selon ses moyens, des artistes à notoriété variable.

Toutefois, **cette répartition traditionnelle du secteur est en pleine mutation, notamment avec un phénomène de concentration**, sous l'impulsion de grands groupes médias, des majors du disque et d'autres groupes financiers qui investissent dans le secteur du spectacle. En France, c'est un phénomène nouveau, contrairement à nos voisins européens, chez qui le secteur est moins diffus et spécialisé mais au contraire, animé par quelques entreprises qui gèrent l'essentiel de la chaîne du spectacle. Cette réalité ne doit pas être un obstacle : la coexistence de grands groupes aux côtés d'entrepreneurs indépendant est une réalité structurelle et économique qui permet également de répondre à la diversité des dimensions des projets artistiques. L'ensemble hétérogène des entrepreneurs de spectacles donne lieu à des collaborations dont le projet artistique est au centre, mais dans un équilibre fragile.

Signe de la vitalité économique du secteur, cet enjeu doit être appréhendé très rapidement, sans être sous-estimé mais sans non plus qu'il ne soit perçu comme un danger insurmontable. **La diversité culturelle repose sur un équilibre précaire** : les TPE et PME qui constituent 99 % du secteur sont le plus souvent les découvreurs et les développeurs de talents

mais sont dans l'incapacité – notamment financière – de porter la production des projets plus conséquents d'artistes confirmés. Cet équilibre doit impérativement être garanti et soutenu, afin que la concentration soit véritablement une **opportunité** de collaboration entre des modèles différents, au service de la Création.

Le spectacle vivant connaît par ailleurs des fragilités inhérentes à son modèle économique qui le rendent particulièrement vulnérable aux mutations de l'économie du spectacle (numérique, internationalisation de l'environnement concurrentiel...) **et aux différents chocs conjoncturels** (crise économique, contraction des ressources publiques, attentats...) :

- **Faible trésorerie et manque chronique de liquidités** freinant le lancement de projets à haute intensité capitalistique dans un contexte d'incertitude économique.
- **Prédominance du facteur travail et faibles gains de productivité** : augmentation des coûts des plateaux artistiques et techniques.
- **Faibles marges** (résultat net moyen représentant moins de 2 % de leur chiffre d'affaires) donc faible capacité d'investissement et d'absorption des chocs exogènes.

Sans ressources supplémentaires ni mutualisation des ressources existantes, ce modèle économique conduit naturellement à la paupérisation de l'offre de spectacles.

Dans ce contexte, les producteurs de spectacles n'ont pas les moyens de continuer à innover et prendre les risques nécessaires au développement des talents de demain. A moyen terme, le risque est celui de voir disparaître un grand nombre de projets portés par les « nouveaux talents », et des difficultés accentuées de développement des carrières scéniques des artistes « confirmés ». L'ensemble de l'économie du développement se trouve ainsi fragilisée.

L'avenir de nos artistes repose aujourd'hui sur la capacité des acteurs de la scène à se rassembler pour se donner les moyens de leur ambition : développer un spectacle vivant plus fort et cohérent, levier de la création artistique française et garant de la diversité culturelle.

2. Des enjeux communs et fédérateurs

• PRESERVER LA DIVERSITÉ CULTURELLE

Pour un entrepreneur de spectacles, **promouvoir la diversité culturelle, induit une prise de risque artistique mais également financière.** C'est offrir la possibilité aux artistes de s'affranchir du goût des publics au risque de contrevenir à leurs attentes et de réduire les marges commerciales. **Ce risque, cet engagement pour la diversité culturelle, l'entrepreneur de spectacles ne peut le prendre seul,** sans le soutien des acteurs de sa filière et des pouvoirs publics.

Le principe de la préservation de la diversité culturelle s'appuie sur le soutien apporté aux entrepreneurs de spectacles dont la pérennité est aujourd'hui menacée par la conjonction de plusieurs phénomènes et de mutations qui s'opèrent **au détriment des artistes en développement et des esthétiques de niche** :

- **la concentration du secteur** de la production scénique autour de grands groupes dont certains contrôlent la chaîne de valeur (production scénique et discographique, exploitation de salles et gestion de la billetterie) ;

- **le transfert de l'investissement de promotion** des artistes en développement et des créations nouvelles vers les entrepreneurs de spectacles, nécessitant des recettes plus importantes pour couvrir le surcoût ;
- **le développement du web, marché concentré et par définition global, comme outil phare de la promotion des artistes dans un environnement concurrentiel mondial**, encourageant le développement d'artistes internationaux aux sorties mondiales.

Il apparaît **indispensable d'apporter un soutien effectif et immédiat aux entrepreneurs de spectacles afin de préserver la diversité culturelle qui fait la richesse artistique de notre pays.**

- **PRENDRE LE VIRAGE DU NUMERIQUE**

Le numérique a rebattu les cartes et modifié les modèles économiques du spectacle vivant. **La diffusion sur internet de vidéos de spectacles, légales ou piratées, est de plus importante et contribue, dans une certaine mesure, à la perte de valeur de la filière de la scène puisqu'en l'état actuel de la législation, le producteur de spectacles ne peut en retirer aucun revenu** (le producteur de spectacles ne dispose pas d'un droit de propriété intellectuelle sur le spectacle, à la différence de ce qui existe dans les industries phonographique et cinématographique). Pour autant, le numérique offre également des opportunités communes, tant aux artistes (en ouvrant notamment le champ de la transdisciplinarité) qu'aux entrepreneurs de spectacles. **Il constitue un nouveau relai de croissance commun.**

A ce stade, les principaux bénéficiaires du numérique sont, d'une part, les fournisseurs d'accès internet (FAI) dont le chiffre d'affaires ne cesse de progresser, tout en ne contribuant au financement de la création artistique que de manière indirecte ; et d'autre part, les plateformes de vidéo en ligne (YouTube, Dailymotion etc.) qui tirent une majeure partie de leur valeur par le biais de l'accès qu'elles offrent aux contenus culturels en général, et musicaux en particulier.

L'opportunité de proposer un spectacle vivant plus accessible et enrichi pour les publics est d'autant plus tangible qu'elle se présente dans un contexte technologique qui permet d'apporter une véritable expérience qualitative, immersive et économique.

L'innovation offre un champ des possibles très large, avec des applications multiples : nouveaux modèles économiques, nouvelles techniques etc. Jusqu'à présent, les entreprises du spectacle vivant ne peuvent toutefois pas bénéficier des outils « de droit commun », ouverts à toute entreprise, notamment le crédit d'impôt recherche et innovation.

Les acteurs du spectacle vivant doivent donc se saisir collectivement de cette opportunité qu'est le numérique qui se présente au bénéfice de tous, en mutualisant les ressources et les efforts. Les pouvoirs publics doivent, eux, veiller à garantir, conformément aux préconisations du rapport Lescure, la rémunération des créateurs au titre de l'exploitation numérique de leurs œuvres et la répartition équitable de la valeur entre producteurs/éditeurs et services en ligne.

- **CREER DE L'EMPLOI**

Les acteurs de la scène et les pouvoirs publics doivent veiller ensemble à développer et déployer le plein potentiel d'une activité culturelle dont l'impact sur l'économie et l'emploi est déjà indiscutable.

Le spectacle vivant participe non seulement à la découverte et au renouvellement artistique mais assure également, pour un très grand nombre d'artistes, **un emploi**, une part importante **des revenus et une couverture sociale en corrélation**. Les artistes sont en effet les premiers à pâtir de la fragilité structurelle des entreprises de spectacles. Par conséquent, le développement du spectacle vivant en France est **indispensable au maintien des emplois et des revenus qu'il génère**, notamment pour les artistes mais pas seulement, sur l'ensemble du territoire.

- **SE DEVELOPPER A L'INTERNATIONAL**

Le spectacle vivant n'est pas aussi présent à l'international qu'il le pourrait et surtout qu'il le devrait puisque l'exportation, dans un contexte concurrentiel mondial, est devenue incontournable. Le coût d'une tournée internationale (promotion, diffusion), la nécessité de constituer un réseau sur place en amont (notamment le recrutement d'un agent) et les procédures administratives complexes (visa, douanes etc.) constituent autant de freins au développement de l'export et du rayonnement de la création artistique française.

Or, les aides à l'export sont quasi-inexistantes et ne permettent pas d'organiser un développement de carrière scénique au niveau européen voire mondial, alors même qu'il est aujourd'hui illusoire dans certains secteurs (comme le spectacle musical et de variété) de développer un artiste sur le seul territoire français. Pourtant, **le développement des artistes français à l'international bénéficie de certains atouts** (réseau des centres culturels français, soutien du Bureau Export), sous-exploités et dotés de moyens insuffisants à ce jour (s'agissant du Bureau Export). **La constitution d'un système d'aides à l'export ambitieux est aujourd'hui indispensable** pour asseoir l'économie d'un projet de développement artistique et ainsi **promouvoir la création française et avec elle, la francophonie.**

- **SAISIR L'OPPORTUNITE DE LA TRANSDISCIPLINARITE ET RENCONTRER DE NOUVEAUX PUBLICS**

Les artistes s'affranchissent de plus en plus des frontières entre les genres et les disciplines artistiques. Habités au métissage des genres au sein d'une même discipline, les artistes combinent désormais les arts de la scène entre eux et grâce à l'évolution des techniques et du numérique, repoussent les limites de leur créativité.

Les entrepreneurs de spectacles, réunis au-delà de leurs disciplines artistiques par un seul et même dénominateur commun, la scène, doivent se saisir pleinement de la transdisciplinarité artistique : l'encourager, en décupler les opportunités de création. Ceci passe notamment par un dialogue entre les disciplines mais aussi et surtout par la mutualisation de leurs compétences et de leurs ressources (par exemple par le biais d'aides à la création pluridisciplinaire) pour que se développent **les synergies entre les arts et les scènes, dans l'intérêt commun de développer le spectacle vivant en France et d'emmener leurs artistes à la rencontre de nouveaux publics.**

Enfin, le spectacle vivant subventionné et le spectacle vivant privé ont ceci en commun qu'ils partagent les difficultés et tensions associées à la prise de risque artistique, et l'enjeu du renouvellement des publics. Ressources et moyens sont au cœur de cet équilibre fragile.

3. Des besoins concrets et urgents

En 2010, ce besoin en ressources nouvelles a été **estimé pour le seul spectacle vivant musical à environ 23 millions d'euros**¹. Ce diagnostic ne tient pas compte des nouvelles missions dévolues aujourd'hui au CNV, ni de l'évolution du secteur depuis six ans. **Aujourd'hui, nous estimons que les besoins ont plus que doublé, et nécessitent une adéquation des soutiens et moyens.**

Il faut pour mobiliser ces ressources nouvelles, **un outil fédérateur, une maison commune à tous les protagonistes de la scène** et respectueuse de leurs histoires et de leurs différences pour mieux les transcender et emporter l'adhésion du plus grand nombre d'entre eux. **Un CNV élargi peut incarner ce lieu unique de rassemblement et d'ambition commune pour un spectacle vivant plus fort, plus solidaire et plus cohérent.**

III. L'ambition d'un établissement commun pour une filière plus forte au bénéfice de la diversité culturelle et la création artistique

Le CNV est à bout de souffle. Malgré l'efficacité reconnue de son action, faute de moyens, il ne peut ni répondre entièrement aux besoins d'un secteur en croissance, ni remplir pleinement les nouvelles missions qui sont les siennes.

Il est proposé par le présent rapport de refondre le CNV (élargir son périmètre, renforcer son ambition, décupler ses ressources) : **un établissement unique et commun construit autour du projet artistique, pour la diversité culturelle et la création artistique, avec deux étapes concomitantes autour de deux piliers : un élargissement aux acteurs de la scène française et une extension aux acteurs de la filière musicale (dite « musique enregistrée »).**

Cette structure pourrait être à terme composée de deux directions dédiées respectivement à la musique et au spectacle vivant, encadrées par un pilotage stratégique. Cette Maison commune dont **le dénominateur commun sera l'artiste** accueillera en son sein les différents organes communs, qui existent déjà ou sont en cours de création.

¹ Mission RIESTER, SELLES, CHAMFORT, COLLING, THONON, *Rapport remis au ministre de la Culture et de la Communication*, 2011, « Création musicale et diversité à l'ère du numérique ».

PILOTAGE STRATEGIQUE			
	SPECTACLE	ORGANES COMMUNS	MUSIQUE
QUI	<p>Périmètre du Fonds d'urgence : toutes les entreprises du spectacle vivant privé au sens du champ de la convention collective nationale étendue des entreprises du spectacle vivant privé, et les entreprises subventionnées entrant dans le champ de la taxe sur les spectacles</p>	Médiateur de la musique	
		Bureau Export	
		Observatoire de l'économie de la musique	Filière musicale (dite musique enregistrée)
		IRMA	
		FONPEPS	

La Direction « spectacle vivant » de cette maison commune sera une extension du CNV actuel aux acteurs du spectacle vivant.

Cette structure unique, conçue à partir du CNV permettrait ainsi de réaffirmer **une ambition commune pour un spectacle vivant plus fort, plus cohérent, apte à défendre la diversité culturelle et la création artistique française.**

1. Le pilier du spectacle au sein de l'établissement commun : ses missions

• **RASSEMBLER LES ACTEURS DU SPECTACLE VIVANT**

En 2016, les entrepreneurs de spectacles ont démontré **leur capacité à se rassembler lorsque le spectacle vivant était en grande difficulté**. Cette initiative motivée par des circonstances exceptionnelles doit être reconduite et pérennisée pour bâtir un spectacle vivant mieux structuré et résistant aux crises à venir.

Une première étape constituerait à réunir au sein du CNV élargi aux acteurs du spectacle vivant, autour d'une réalité qui les unit : la scène, ses contraintes et ses enjeux. Par la suite, l'établissement aurait vocation à élargir à nouveau son périmètre pour intégrer l'ensemble de la filière musicale. Ce n'est qu'à cette condition que l'établissement commun trouvera sa légitimité et pourra se construire.

Rassembler dans un premier temps, les scènes au sein d'une même institution permettrait de dépasser les clivages qui fracturent le spectacle vivant (subventionné VS privé ;

art savant VS divertissement ; production et diffusion VS création), le segmentent (par métier, par discipline, par esthétique) et finalement l'affaiblissent. D'autant plus que ces clivages s'estompent déjà, au fur et à mesure que l'économie du secteur évolue (tensions inflationnistes, contraction des finances publiques, concentration, internationalisation de l'environnement concurrentiel...).

Rassembler c'est aussi mutualiser les ressources, optimiser, simplifier et renforcer les procédures et les dispositifs d'aide existants, par l'instauration d'un guichet unique et la création d'une base de données commune.

Un dispositif d'aides commun, plus cohérent et efficace, favoriserait la mise en œuvre d'une **réelle politique culturelle en faveur de la création et de la diversité artistique**.

- **SOUTENIR**

L'action du volet spectacles de cet établissement doit être tournée vers l'artiste, qui est au cœur de l'activité des entrepreneurs de spectacles. La création artistique et la diversité culturelle doivent guider l'établissement dans sa mission d'appui, indirectement lorsqu'il s'agit de soutenir les entreprises dans leur développement, et directement par la mise en place d'une politique d'aide à la création.

- **Les entreprises du spectacle vivant**

Le volet spectacles de l'établissement envisagé poursuivrait les missions d'ores et déjà assurées par le CNV, afin de venir en aide à l'ensemble des entrepreneurs de spectacles, et à travers eux la création artistique et la diversité culturelle, par un soutien effectif :

- **dans leurs prises de risques commerciaux et artistiques** par l'attribution d'aides automatiques et sélectives ;
- **dans leur développement et/ou leurs stratégies d'export en partenariat avec les maisons de disques** par l'intermédiaire du Bureau Export et ses commissions d'aides ;
- **dans leurs démarches** (notamment : le nouveau Centre pourrait gérer les demandes d'agréments provisoires pour le crédit d'impôt spectacle) ;
- **dans leurs revendications et la défense de leurs intérêts auprès des pouvoirs publics en France comme à l'étranger** (notamment : licence d'entrepreneur de spectacles VS libre circulation des services ; délai d'application de la loi sur l'accessibilité des salles etc.).

- **Et, renforcer l'action artistique et culturelle**

Faute de moyens, la majeure partie des aides accordées au spectacle vivant est destinée en priorité à la diffusion, dont les coûts extrêmement importants (pouvant atteindre 70% du budget total d'un festival) justifient ce choix.

Il est indispensable pour la préservation de la diversité artistique d'encourager la création et, avec notamment le concours des sociétés de perception et de redistribution de droits (SPRD), de renforcer l'efficacité des dispositifs d'aides existants.

L'article L. 321-9 du Code de la propriété intellectuelle institue pour les SPRD (notamment l'ADAMI, la SACD, la SACEM et la SPEDIDAM) de consacrer 25% des sommes provenant de

la rémunération de la copie privée à des actions d'aide à la création, à la diffusion du spectacle vivant et à la formation.

Ces aides sont précieuses mais restent insuffisantes, avec un soutien aux projets fragilisé par le manque d'harmonisation des guichets d'aides autour des projets soutenus.

- **RENFORCER LA RESILIENCE DES ACTEURS AUX CHOCS EXTERNES**

Le spectacle vivant est un secteur dynamique mais fragile. Son économie est particulièrement vulnérables aux chocs externes, que ceux-ci soient technologiques (numérique), conjoncturels (crise économique) ou relevant de circonstances exceptionnelles.

Pour autant, les entrepreneurs de spectacles peuvent **se doter d'outils pour anticiper les fluctuations économiques du secteur** (comme l'Observatoire de l'économie de la Musique) et **d'instruments de garantie ou d'indemnisation pour se prémunir de risques spécifiques** (comme le fonds d'urgence pour le spectacle vivant).

En concentrant les ressources et les données de l'ensemble des acteurs du spectacle vivant, le volet spectacle de l'établissement envisagé permettrait d'augmenter la résilience du secteur et de favoriser son autonomie vis-à-vis des pouvoirs publics.

Dans la continuité des missions existantes du CNV, l'établissement aurait vocation à être un **centre de ressources puissant** permettant de **compiler, croiser et comparer les données des différentes branches du spectacle vivant et de la musique pour une analyse plus fine des fluctuations sectorielles dans sa globalité**.

Le fonds de soutien pour le spectacle vivant privé mis en place après les attentats de 2015 s'est montré particulièrement efficace pour répondre aux difficultés des entrepreneurs de spectacles faisant face à des dépenses supplémentaires de sécurité, non prévues dans leur budget. Donnant lieu à un élargissement temporaire des compétences du CNV, ce dispositif, initialement établi jusqu'en 2018, pourrait être pérennisé et sa gestion figurer dans le mandat du nouveau Centre. Sa pérennisation nécessiterait d'engager une réflexion sur ses finalités, ses ressources, etc. Mais l'idée de maintenir **un fonds pour faire face à des difficultés particulières engendrées par des événements exceptionnels ou imprévisibles** peut être intéressante, dans le sens où cela permettrait de **renforcer la résilience du secteur et de protéger les entreprises et les artistes de baisses brutales d'activité**.

2. Ses ressources

Pour accomplir ses missions et relever l'ambition du spectacle vivant, la Maison commune doit être dotée de ressources adaptées.

Les ressources du volet spectacles de l'établissement commun reposeront d'une part sur **la mutualisation des ressources existantes (taxes affectées collectées)** et d'autre part, sur **la mobilisation de ressources nouvelles**, indispensables pour le développement d'un spectacle vivant fort et respectueux de la diversité culturelle. Les ressources nouvelles devraient atteindre *a minima* les ressources propres, d'ores et déjà issues de l'activité de la filière.

Ces ressources nouvelles, issues tant de l'activité de la filière que de l'appui indispensable des pouvoirs publics, permettraient au volet spectacles de l'établissement commun de donner une nouvelle ambition au spectacle vivant, puissant leviers de la création artistique et de l'activité économique sur l'ensemble du territoire français.

Dans l'immédiat, pour permettre au CNV de jouer pleinement son rôle auprès du spectacle vivant musical et de variétés dans toutes les dimensions qu'il inclue aujourd'hui, tout en commençant à anticiper l'évolution à venir et l'extension de son champ de compétences, il est nécessaire de doubler les ressources du CNV avec un financement public supplémentaire de 30 millions d'euros.

CONCLUSION

Le spectacle vivant est un atout majeur pour la France. Aujourd'hui, les enjeux du spectacle vivant et de la musique nous rassemblent. Nos défis sont les mêmes et plus que jamais des opportunités à saisir : le numérique, les concentrations, sont des mutations à l'œuvre. Ils constituent des ruptures qui sont autant d'occasions d'agir et d'évoluer.

Face à cette dynamique, parmi l'ensemble des secteurs culturels, nous avons été seuls. Nous avons voulu nous faire entendre, faire appréhender ce phénomène : nous nous sommes heurtés à l'impasse d'une politique culturelle instable.

Les chiffres de la billetterie laissent croire que l'ensemble du spectacle vivant se porte bien. Notre secteur n'est pas jugé suffisamment en crise pour mériter d'être aidé ; ou en apparence « bonne santé » pour bénéficier de l'attention et de la promotion des pouvoirs publics.

Mais la réalité du secteur est loin d'être homogène. Les mutations à l'œuvre impactent le secteur dans des proportions dont nous n'observons pour le moment qu'une infime part.

Si les entreprises en pâtiront, ce sont d'abord les artistes et le public qui en souffriront. La multitude des entreprises et la variété de projets sont la seule garantie d'une diversité.

Il nous manque un établissement commun, qui accueille l'ensemble de nos entreprises – spectacle et musique - qui représente nos intérêts, qui garantisse la diversité et soutienne la Création. Un Centre qui permette au public de découvrir, et aux artistes de grandir, un outil adapté à la réalité de notre secteur, entre fragilité et dynamisme. **Bâtir une maison commune pour la scène et la musique, c'est créer un outil avec les moyens de nos ambitions : pour les professionnels, une alliance pour affronter les défis à venir et un organe de promotion de l'ensemble de la chaîne de Création au bénéfice de l'exception culturelle et de la diversité artistique.**

Notre ambition est grande, notre schéma est clair, notre proposition est simple : nous appelons à la création d'un *Centre national du Spectacle et de la Musique*.

Nous appelons désormais l'ensemble des acteurs du spectacle et de la musique à se saisir de cette opportunité, à poursuivre ce travail de réflexion ouvert par ce rapport d'étape, première pierre pour l'avenir d'un secteur unifié, structuré.



Jules Frutos